



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Comptoir des entrepreneurs

Question écrite n° 17851

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les préoccupations des actionnaires du Comptoir des entrepreneurs, compte tenu de ce que, depuis dix-huit mois, la cotation des cours de cette institution financière spécialisée (IFS) est suspendue. Sans ignorer la situation du Comptoir des entrepreneurs, qui fait l'objet de deux rapports particulièrement critiques de la Commission des opérations de bourse (COB) quant à l'authenticité des comptes, il lui demande s'il envisage des mesures spécifiques à l'égard de ce dossier et singulièrement des actionnaires du CDE.

### Texte de la réponse

Le Comptoir des entrepreneurs traverse une période difficile, en raison notamment de la crise de l'immobilier professionnel. La direction du Comptoir des entrepreneurs et les principaux actionnaires travaillent à réunir au plus vite les conditions d'une reprise de cotation des actions en liaison avec l'Etat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17851

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 août 1994, page 4337

**Réponse publiée le :** 5 décembre 1994, page 6041